

Informations à titre indicatives
et susceptibles d'être modifiées
par la compagnie sans préavis.

Code
SSR



KTT (Kittila)

Franchise Bagages	Soute (32 Kg max par bagage)	-	20 Kg/Pax
	Cabine ²	-	10 Kg/Pax (dimensions max 45x36x20 cm)
	Franchise soute bébé	-	10 Kg/Bébé (bagage et poussette)
	Franchise cabine bébé	-	0 Kg/Bébé
	Excédent à la franchise	XBAG	NC
	Taxe sur bagage Hors Norme	BULK	NC
Transports Spéciaux ¹	Sac de golf	GOLF	42 €/trajet (max. 15 Kg)
	Équipement de plongée	DIVE	42 €/trajet
	Équipement de ski	SKIS	42 €/trajet
	Vélo	BIKE	52 €/trajet
	Planche de surf (L+H) ≤ 300 cm	SURF	52 €/trajet
	Planche à voile (L+H) ≤ 300 cm		52 €/trajet
	Kite Surf	KITE	52 €/trajet
	Deltaplane ou Parachute	DELT	52 €/trajet
	Équipement de pêche	FISH	42 €/trajet
	Handisport	-	NC
	Chasse sportive (Cartouches classe 1.45 et Max. 200 munitions)	WEAP	NC
	Instrument de musique	-	NC
	Poussette pliable enfant (ou Siège auto, cosy)	-	Comptée dans la franchise bagage Bébé
	Fauteuil roulant manuel pliant	WCMP	Gratuit
	Fauteuil roulant à batterie sèche	WCBD	NC
	Fauteuil roulant à batterie liquide	WCBW	NC
	Chien guide	-	Gratuit
	Animal en soute (cage obligatoire) Chien de combat interdit	AVIH	70 €/trajet max 75kg cage incluse (dimensions max 102 x 69 x 76 cm)
	Animal en cabine Chien de combat interdit	PETC	50 €/trajet max 8 kg (cage incluse)
	Bouteille d'oxygène thérapeutique (devant être homologué pour le transport aérien). Forme liquide interdite	-	NC
Appareil respiratoire (ex: apnée du sommeil)	-	Certificat médical obligatoire	

1. Déclaration Préalable de J-3 à J-2. 2. Attention! Afin de stopper la propagation du Covid-19, certaines compagnies aériennes transfèrent votre franchise bagage cabine sur votre franchise bagage en soute: vous conservez donc votre franchise bagage cabine, mais vous ne pourrez pas le garder à bord. Seul un sac à main, sac à dos ou sacoche d'ordinateur peuvent être conservés en cabine.».

Informations à titre indicatives et susceptibles d'être modifiées par la compagnie sans préavis.

Code
SSR



Passager WCHR* (le passager peut monter et descendre la passerelle et se déplacer à bord sans aide)	WCHR	Gratuit
Passager WCHS* (le passager ne peut NI monter NI descendre la passerelle, mais peut se déplacer à bord sans aide)	WCHS	Déclaration préalable à J-3 & un accompagnateur est impératif
Passager WCHC* (le passager est complètement immobile. Il ne peut NI monter NI descendre la passerelle et a besoin d'aide pour se déplacer à bord)	WCHC	Déclaration préalable à J-3 & un accompagnateur est impératif
Femme enceinte	-	Jusqu'au 7 ^e mois révolu : certificat médical (indiquant mois de grossesse au moment du vol) de moins de 4 jours couvrant la période de voyage et ne faisant état d'aucune contre indication. Refus d'embarquement à compter du 8 ^e mois
Mineur non accompagnés (âgés de 5 à 11 ans révolus)	UMNR	NC
Mineur non accompagnés (âgés de 12 à 17ans)	UM	55€/trajet
Passager souffrant de trouble du comportement (Par ex: handicapé ou retard mental, Alzheimer, syndrome de Down...)	DPNA	Un accompagnement est impératif
Passager en surcharge pondérale		2 ^e remboursée en cas de vol non full
Passager mal voyant	BLND	Déclaration préalable à J-3
Passager mal entendant	DEAF	Déclaration préalable à J-3
Passager sourd-muet	DEAF/ MUTE	Déclaration préalable à J-3
Passager tétraplégique	-	Déclaration préalable à J-3 & un accompagnant est impératif
Pax plâtré suite à un accident	-	Certificat médical impératif

* Déclaration Préalable de J-3 à J-2

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs français voyageant seuls doivent impérativement être munis:

- d'une autorisation parentale de sortie de territoire (Formulaire Cerfa n°15646*01) ;
- d'une CNI ou Passeport ;
- de la photocopie de la CNI de l'un de ses parents.